

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
04 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 4 juin 2020, sous la présidence de M. KASSA, Maire par Intérim.

Etaient présents : Mmes MARTINEZ, THOMASSE et MM. KASSA, SELSCHOTTER Sylvain et Bernard, MILANDRE, RIBOURTOUT, FERNANDES, DUPUIS, GROENEWEG, MARTIN.

Absente : Mme BRISSON.

Secrétaire : M. DUPUIS

Avant de débiter la séance, M. Kassa demande aux conseillers s'ils souhaitent que la tenue du conseil se fasse à huis clos. L'ensemble du conseil s'y oppose.

Début de la séance : 20h10

Suite à la démission de M. Coraboeuf, maire et de Mme Deneubourg, première adjointe, M. kassa devient Maire par intérim et assure la fonction de maire à la demande de la sous-préfecture jusqu'à la tenue du deuxième tour des élections municipales.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 10 mars 2020 à l'unanimité.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DU 28 JUIN 2020

8H00-11H30 Mme Martinez
Mme Thomasse
M. Ribourtout
M. Martin

11H30-14H30 M. Fernandes
M. Milandre
M. Kassa
M. Groeneweg

14H30-18H00 M. Selschotter Sylvain
?
?
?

Le président du bureau de vote : M. Kassa

Deux accessseurs : MM. Groeneweg et Ribourtout

Secrétaire : Mme Thomasse

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Le ticket de cantine est actuellement de 3,70 € et les tarifs de garderie sont de 2,00€ pour le matin et de 3,40€ pour le soir.

M. Kassa propose au conseil de ne pas augmenter les tarifs compte tenu de la crise sanitaire que nous subissons. Proposition acceptée à l'unanimité.

INDEMNITE DE FONCTION DE MAIRE PAR INTERIM

M. Kassa nous dresse le bilan des actions menées depuis la démission de M. Coraboeuf et l'instauration du confinement et gère les affaires courantes en collaboration avec Mme Dumas secrétaire de mairie.

M. Kassa souhaiterait que lui soit alloués les émoluments afférant à la fonction de maire, soit un montant mensuel de 1567,43 euros brut ; couvrant la période du jour de la démission de M. Coraboeuf jusqu'à l'élection du nouveau maire.

M. Selschotter Sylvain souhaite que le conseil se prononce à bulletin secret.

A l'issue du vote 7 pour et 4 contre.

REGLEMENT FACTURE CLOUDECO

Mme Deneubourg souhaite régler la facture des communications téléphonique passées avec le téléphone portable propriété de la mairie durant la phase de confinement.

Le conseil estime, que pour son investissement durant son mandat, de lui faire cadeau de cette facture 35 euros pour le mois d'avril (le montant du mois de mai n'est pas encore connu). 1 vote contre et 3 abstentions.

PRIMES EXCETIONNELLES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

M. Kassa souhaiterait octroyer une prime exceptionnelle pour les employés communaux pour la surcharge de travail occasionnée par la crise du COVID 19.

Le conseil se prononce contre.

REOUVERTURE DE L'ECOLE

A la demande de l'inspection académique et en concertation avec les maires d'Aillant et Le Charme le groupe scolaire accueille à nouveau des élèves.

Les modalités d'accueil et de désinfection ont été définies avec les enseignants, le personnel communal et les maires en tenant compte des préconisations de l'état.

A ce jour 24 élèves sont présents au cours de la semaine en deux groupes.

Tous les élèves prennent leur repas dans l'enceinte de l'école. Les repas sont fournis par l'auberge du cheval rouge de Châtillon Coligny (le fournisseur habituel facturait des coûts supplémentaires de livraison 90 euros par jour). Après des problèmes de livraison du début, les repas donnent entière satisfaction.

Les élèves respectent relativement bien les consignes.

QUESTIONS DIVERSES

M. Fernandes pose la question concernant la demande de subvention pour l'aménagement de l'annexe de la mairie. La subvention est accordée à hauteur de 50% par le Département.

M. Ribourtout demande ou en est le dossier sur les problèmes de personnel communal. M. Kassa répond que le dossier ne sera pas abordé en séance publique.

M. Selschotter Sylvain interpelle M. Kassa, estimant que celui-ci ne communique pas toutes les informations à l'ensemble du conseil, notamment sur un problème de remplacement à l'école. M. Kassa lui répond qu'il fallait réagir rapidement suite à un arrêt maladie et que ce contrat durera le temps de l'arrêt.

La séance est levée à 21H20.